

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	66 (1958)
Heft:	4
Artikel:	Une affaire de brigandage et d'espionnage dans le Jorat en 1543
Autor:	Bossard, Maurice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-50874

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une affaire de brigandage et d'espionnage dans le Jorat en 1543

C'est sans inquiétude, hormis peut-être celle en hiver de trouver une route verglacée, que l'homme du XX^e siècle envisage la traversée du Jorat, région où il aime d'autre part trouver en été calme et fraîcheur. Cette quiétude, ce plaisir, nos ancêtres du moyen âge et des XVI^e siècle et XVII^e siècle ne pouvaient les avoir, et c'était plutôt avec quelque crainte qu'ils pénétraient dans les vastes forêts du Jorat. Celui-ci, en effet, était, selon l'expression de l'historien Charles Pasche, « le théâtre ordinaire des exploits de bandes de brigands organisées pour dépouiller et tuer les voyageurs »¹. Cette crainte devait certes s'accroître chez ceux qui portaient bourse bien garnie ou qui se connaissaient dans les environs des ennemis personnels, car les forêts du Jorat étaient propices alors aux guets-apens et embuscades de toute sorte.

C'est ainsi qu'en un beau matin du début de juin 1530, Bonivard fut surpris près de Sainte-Catherine par Antoine de Beaufort, châtelain de Chillon, qui l'emmena, comme l'on sait, prisonnier dans sa puissante forteresse des bords du Léman. Or, si l'agression commise contre le prieur de Saint-Victor est un fait connu de presque tout un chacun, il n'en va pas de même du « détroussement » dont fut victime le trésorier du roi de France auprès des Ligues dans ces mêmes bois du Jorat, treize ans plus tard presque jour pour jour.

Cette affaire, commencée en terre vaudoise, allait se poursuivre en Franche-Comté et recevoir sa conclusion à Berne. Elle a eu à l'époque un certain retentissement et occasionna de nombreux échanges de lettres. Beaucoup de documents nous en ont été conservés et nous permettent aujourd'hui d'en retracer tout le déroulement, souvent jusque dans les moindres détails.

¹ CHARLES PASCHE, *La Contrée d'Oron*, Lausanne 1895, p. 525.

*L'affaire entrevue par deux contemporains
et quelques historiens modernes*

Avant d'entamer une étude approfondie de cette affaire à l'aide des pièces d'archives, il convient de parcourir rapidement chroniques et lettres du milieu du XVI^e siècle afin de voir si des contemporains de l'événement en font quelque mention.

Pierrefleur, Stumpf, les annalistes genevois, pourtant tous si riches en faits locaux et pittoresques, ne nous apprennent rien. Seul, Bonivard, qui en 1549 rédigeait une traduction de la *Chronique des Ligues* de Stumpf et y ajoutait parfois des faits nouveaux, nous parle à deux reprises de cette agression commise dans le Jorat :

L'an 1543, Messieurs de Berne allerent querre deulx de leurs subjectz de Morches a Dole ou ilz estoient detenuz a cause quilz avoient destroussé l'argent que le roy de France faisoit porter aux Ligues et s'en estoient la fuiz pensantz estre a sauveté a cause de l'inimitié entre l'empereur et le roy ; mais ilz furent poursuivis par Choubran, maistre des postes pour le roy a Losane et fut force aux Bourguignons de faire justice quelle inimitié qu'ilz portissent aux Francloys, a cause qu'il n'y avoit pas guerre declaree entre l'empereur et le roy, davantage que cela avoit esté perpetré par eux qui estoient subjectz de Berne riere Messieurs de Berne avec lesquelz ilz avoient alliance et laquelle portoit que l'on ne deust retirer les malfacteurs l'un de l'autre. Si furent pris et envoyez a Dole dequoy, quant Messieurs de Berne furent advertiz, ilz despeschèrent Messire Jehan Jacques de Watenvill, leur advoyer, a Dole pour leur demander qu'ilz leurs fussent remys car la vertu de l'alliance portoit que l'on se debvoit remectre les malfacteurs qui avoient peché riere chascune partie respectivement l'un l'autre ; ce que fascha fort au parlement de Dole mais on leur parla si bien a certes que a la fin ilz les livrerent et furent menez a Berne et illec decapitez¹.

L'an 1543, deulx bourgeois de Morges desquelz l'un estoit enfant de ville natif l'autre advenaire de Montz en Hainault tenantz hostellerie a Morges destrousserent sus le Jorat certains tresoriers du Roy de France, puis se retirerent en la Contee de Bourgongne y cuidantz estre a sauveté pour l'inimitié qu'estoit entre l'empereur et le roy. Mais la poste du roy qui se tenoit a Losane nommé Chaudran les fit poursuivre par son vallet qui, les trouvant a Pontarly, fit partie contre eux. Furent pris et menez a Dole ou, quant MM. de Berne furent advertiz du cas, les envoyeroient demander qu'ilz leur fussent renduz par vertu

¹ Bibl. publ. Genève, Ms. fr. 736, p. 473-474.

de l'alliance entre eux et la dictée Contee a cause qu'ilz estoient leurs subjectz et avoient perpetré le mesfaict riere eux ; ce que fut faict bien enviz par les Bourguignons ; furent menez à Berne et illec decapitez¹.

Ces deux textes, nous le verrons, correspondent assez bien à la vérité et cela s'explique fort bien si l'on sait que Bonivard était à Lausanne juste au moment où se déroulaient ces événements² et que, d'autre part, il était lié à Fromment qui fut mêlé indirectement à l'affaire.

Outre ce récit de l'ancien prieur de Saint-Victor, on trouve à la fin d'une lettre adressée par Viret à Calvin le 29 mai 1543 la phrase suivante : *Arbitror etiam audivisse de latronibus qui spolia- verunt regium quaestorem*³.

Si l'on passe aux historiens qui ont dit quelques mots de notre « détroussement », il faut en tout premier lieu citer le commentaire dont Herminjard fait suivre la phrase de Viret :

Bastian ou Sebastian d'Aulbonne, hôte du Lion à Morges, et ses deux frères, tous trois natifs de Flandre, s'adjoignirent un Français nommé Jean Dardier et, le dimanche 20 mai, à six heures du matin, ils dévalisèrent dans le Jorat, au-dessus de Lausanne, le trésorier français Jacques Berthod et ses compagnons qui portaient à Berne la somme de douze mille écus, destinée au canton des Grisons. J.-J de Wattewille et Claude May furent envoyés en ambassade à Pontarlier (23 mai) où les voleurs venaient d'être pris. Le parlement de Dôle rendit l'argent aux Bernois, le 6 juin, et, par faveur spéciale, consentit à leur livrer les coupables. François I^{er} remercie MM. de Berne par une lettre datée de Villers-Cotterets, au mois de juin⁴.

Ce texte, qui est fondé sur une lecture trop hâtive de quelques documents, contient nombre d'erreurs et de détails fantaisistes, comme le lecteur pourra bientôt s'en apercevoir.

L'historien Charles Pasche nous donne aussi un bref résumé de l'affaire :

Le 19 mai 1543, le trésorier français, traversant les forêts du Jorat fut attaqué, blessé, bâillonné et attaché à un arbre. Ses chevaux furent tués, on le dépouilla de 12 000 couronnes et des papiers dont il était

¹ *Ibidem*, p. 595-596.

² On a conservé aux Archives d'Etat de Genève une lettre de Bonivard datée de Lausanne le 27 mai 1543.

³ HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, Paris 1866-1897, t. VIII, p. 386.

⁴ *Ibidem*, t. VIII, p. 386, note 15.

porteur. Les auteurs de ces méfaits n'étaient pas de vulgaires coquins : c'était Sébastien d'Aubonne, l'hôtelier du Lion à Morges et ses deux frères. Ils furent arrêtés à Pontarlier et remis au gouvernement bernois¹.

Rott, pour sa part, dans une note consacrée au trésorier Bertauld, dit deux mots de l'agression dont il fut victime et précise bien les intentions des agresseurs : « Jacques Bertaut avait été, en mai 1543, au cours d'un voyage en Suisse, victime d'un attentat à main armée dirigé contre sa caisse plutôt que contre sa personne. »²

On le voit, ces récits donnés par des historiens modernes — les trois seuls que nous ayons pu trouver — sont bien incomplets et sur plus d'un point (date, noms et personnalité des agresseurs) contradictoires.

C'est en se fondant uniquement sur des documents exactement contemporains de l'événement : lettres de l'agresseur et de la victime, pièces du procès, prononcé du jugement, etc. qu'il faut maintenant essayer de reconstituer toute cette affaire³.

Il convient tout d'abord de présenter brièvement les principaux personnages du drame et ensuite de suivre jour après jour le déroulement des événements.

Les personnages

Du côté des agresseurs, le chef et le meneur de jeu est un certain Jehan Bauldet, dit de Noyers, natif de Mons en Hainaut, par conséquent Wallon bien que les documents le nomment toujours le Flamand (*der Fläming*). Ayant fui sa patrie pour cause de religion, il est réfugié depuis trois ans à Morges, où il tient l'auberge du Lion, propriété du Morgien Jehan Cartaz⁴. Venu d'abord seul, il est allé en 1542 rechercher sa femme et sa petite fille Françoise en Belgique, où ses parents vivent encore. Il doit avoir entre trente et trente-cinq ans lors des événements qui vont être décrits et il semble s'être fait à Morges de nombreux amis.

¹ CHARLES PASCHE, *op. cit.*, p. 527.

² E. ROTT, *Représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, Berne 1900, t. I, p. 418.

³ Les documents que nous avons consultés se répartissent de la manière suivante : A.C.V., dossier contenu dans le carton Bh 22 ; A.E.B., *Welches Missivenbuch B* (f° 335 et ss.) ; A.E.B., *Ratsmanual der Stadt Bern*, n° 285 ; A.E.B., Fonds des lettres de François I^{er} ; A.E.G., *P.H.* n° 1315 et *R.C.* 37.

⁴ A.E.G., *P.H.* n° 1315, lettre du 14 juin 1543. Ce Jehan Cartaz est aussi cité dans la reconnaissance J. Briton de 1541 (A.C.V., Fg 204, f° 193 v° et ss.).

Aux côtés de Jehan Bauldet, figurent deux jeunes gens (les documents ne les désignent en général que par le terme de *Junglinge*) : son frère Bastien¹ et son beau-frère Guillaume Gonsel². Ils semblent n'avoir pas pris une grande part à l'affaire et surtout à sa préparation.

Beaucoup plus actif est le rôle joué par noble Bastien d'Aubonne, célibataire, écuyer et bourgeois de Morges, que Bauldet a spécialement sollicité pour cette affaire. S'agit-il là, comme le veut Herminjard³, du même personnage qui, en 1540, s'entremis entre le prévôt de Lausanne et le gouverneur de Verceil et qui était manifestement un agent savoyard ? On nous permettra d'en douter, d'autant plus que la généalogie de la famille d'Aubonne dressée par Olivier nous montre deux Sébastien d'Aubonne : l'un, fils de Bernard, bourgeois de Morges et conseigneur de Goumoëns, mort en 1548 ; l'autre, fils de Jean et petit-fils de Bernard⁴. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici plutôt de ce dernier ; dans tous les cas, notre Bastien est apparenté avec le vieux Bernard puisque Bauldet, dans une lettre à sa femme, demande que ce dernier vienne à Berne pour défendre Bastien.

Du côté des attaqués, la principale victime, la seule à qui en aient vraiment voulu les agresseurs (encore que ce soit sa bourse et ses papiers qui aient motivé l'agression), c'est Jacques Bertauld⁵, dit Lagrize, trésorier des Ligues pour le roi de France qui, selon la lettre de François I^{er} envoyée à Berne, venait en Suisse pour régler les pensions dues aux Ligues grises.

L'un de ses compagnons a nom Claude du Bas et il est encore escorté d'un autre jeune Français, dont nous ignorons le nom, et du postillon.

L'agression du 20 mai

C'est donc un groupe de quatre hommes qui va attaquer un autre groupe de quatre hommes, les attaquants ayant l'avantage de la surprise.

¹ JEAN MEYHOFFER, *Martyrologe protestant des Pays-Bas*, Nessonvaux, 1907, p. 88, note 1, cite un Sébastien Baudet condamné à mort à Mons en 1569 pour cause de religion. Est-ce le même personnage ?

² Lecture peu sûre, on pourrait éventuellement lire Gousel.

³ HERMINJARD, *op. cit.*, t. VI, p. 215.

⁴ A.C.V., *Généalogies Olivier*, d'Aubonne.

⁵ Sur Bertauld, voir ROTT, *op. cit.*, t. I, p. 418 et 527.

En effet, le dimanche 20 mai, à six heures du matin, le Flamand et ses hommes, en embuscade depuis la veille dans un bois du Jorat, « lez ledict Modun » comme dit le document¹, voient passer le trésorier et ses hommes. En tête chevauchent le postillon et le jeune Français, derrière vient le trésorier accompagné de du Bas. Bauldet, comme tout chef qui se respecte, va assumer la plus lourde tâche : l'attaque du trésorier et de du Bas. Nous ne savons pas grand-chose de la lutte qui s'engage entre Bauldet et ses deux adversaires, sinon que le Flamand en sort vainqueur, emmenant dans le bois les deux hommes, que Bastien d'Aubonne lie à un arbre. Dans la lutte, le trésorier a dû recevoir sans doute des coups et notamment un à la tête, dont il se plaint et dit que l'après-midi encore il en était tout « atténué et troublé du cerveau ». Son compagnon, en revanche, ne semble pas avoir été blessé, car jamais il n'est question de coups d'épée ou d'arbalète ayant frappé Claude du Bas. Nous avons, en revanche, plus de détails sur le combat livré par Bastien d'Aubonne au jeune Français marchant à l'avant du groupe. Une brève lutte s'étant engagée, Bastien parvient à piquer de côté son adversaire qui s'est mal protégé. Tombé à terre, le Français est ensuite remis en selle par Bastien lui-même, qui le fait conduire dans le bois par l'un des deux jeunes Flamands avant de le lier lui-même à un arbre avec Claude du Bas. Comme le Français se plaindra plus tard, lors du procès à Berne, d'avoir été blessé à la main, Bastien d'Aubonne rétorquera qu'il ne sait qui a pu le blesser à cet endroit, si ce n'est lui-même en tombant et en se coupant avec son épée.

Plus difficile à éclaircir est la tâche, d'ailleurs minime, impar- tie aux deux jeunes Flamands, que les Français et même Bastien d'Aubonne ne distinguent pas clairement l'un de l'autre. Il est clair pourtant que Bastien Bauldet, frère de Jehan, eut à s'occuper du postillon et que, sans user de violence, il le retint loin de la lutte. Guillaume Gonsel, pour sa part, affirme lors du procès les avoir entendus discuter. Ce même Bastien Bauldet semble bien avoir conduit par la bride le cheval sur lequel était remonté le jeune Français blessé et être resté ensuite auprès des Français ligotés. Il nie pourtant avoir été présent lorsqu'on les attacha aux arbres.

¹ Pourtant, A.E.B., *W. Missivenbuch B*, f° 335 a, dit « en nostre baillivaige de Losanna ».

De plus, l'un des jeunes Flamands est accusé d'avoir décoché une flèche au jeune Français, et cela malgré l'avertissement de Bauldet. Il est difficile d'affirmer si le fait est exact, les Flamands le contestant, et, si tel est le cas, de savoir lequel des deux jeunes gens aurait fait le coup. Ce ne sont là au fond que des détails car, ayant ligoté et attaché leurs victimes (on ne sait s'ils les bâillonnèrent, comme le dit le récit de Bertauld)¹, les Flamands et Bastien d'Aubonne s'empressent de s'emparer de tout le butin : argent (environ 12 000 écus), documents, bijoux, vêtements, chaussures, etc., et de repartir.

Alors que les assaillants chevauchent à bonne allure sur la route conduisant en Franche-Comté et laissent tomber sur le territoire du bailliage d'Echallens des écus échappés d'un sac usé par le harnais, les victimes, on ne sait trop comment, sont rendues à la liberté et, vers trois heures de l'après-midi, Bertauld peut faire écrire par un homme de Lausanne une lettre qu'il adresse à LL. EE. de Berne et où il raconte ses malheurs et indique que « des messieurs de Lausanne poursuyvant ces gentz hont entendus qu'il passetz en Bourgogne ». Une heure auparavant déjà, soit à deux heures, le « poste de Moudon », Jehan Chautran² (dont le nom est estropié en Bourgogne en Seutran ou Seurtan) a appris de la bouche de Humbert Loys l'agression et s'est élancé vers la Franche-Comté à la poursuite des agresseurs qui, selon la rumeur qui se répand alors, ont non seulement détroussé le trésorier mais l'ont tué ou que, du moins, « l'on le tenoit mort ».

La poursuite est donc engagée et c'est à Pontarlier que va se dérouler le second acte.

Les suites et le dénouement de l'affaire

Le 21 mai, soit le lendemain de l'agression, se présente dans cette localité Jehan Chautran accompagné d'un certain Anthoyne du Creux, d'Yverdon, et de son serviteur, un dénommé Monnet, qui a justement conduit le samedi 19 mai les brigands « dez ledict Lozanne audict Modun ». Ayant obtenu audience du lieu-

¹ Dans la lettre qu'il fit envoyer à Berne, l'après-midi même de l'agression.

² Ce Jehan Chautran (ou Chaultrand), poste et bourgeois de Moudon, est mentionné dans la *Taille de Moudon de 1550* (A.C.V., Bp 14/1, f° 20 v°). Il est encore vivant en 1562 (A.C.V., E b 88/1, p. 1) mais en 1573 il est noté comme décédé (A.C.V., E b 88/1, p. 16).

tenant local Henri Colon, Chautran raconte tout ce qui s'est passé la veille et déclare que les agresseurs sont logés chez Poncet Marrelier. Le lieutenant s'y rend en leur compagnie et y trouve Bauldet et ses trois compagnons qu'il constitue prisonniers. Ceux-ci, en ayant « appelé formellement à la cour souveraine de parlement de Dôle », il est décidé qu'ils y seront conduits sous une escorte de « quarante compagnons » ; de plus, un premier inventaire des biens qu'on a récupérés est dressé. Pourtant, semble-t-il, aucune fouille n'est opérée sur la personne des prévenus puisque plus tard, lors des interrogatoires à Berne, Bauldet pourra dire avoir été dépouillé par les gens de Salins ou de Dôle de tel ou tel objet qu'on lui réclame et qui effectivement ne figure pas dans l'inventaire de Pontarlier.

Pendant ce temps, à Berne, les autorités sont dans l'embarras et la consternation. Au début de la matinée du 21 mai, la nouvelle de l'agression est parvenue aux oreilles des autorités et à neuf heures déjà une lettre est adressée au Parlement de Dôle pour l'avertir de l'activité de Bauldet et de ses amis et le prévenir de leur arrivée en Franche-Comté : « Ont prins leur chemin contre Bourgoingne out ilz devent sejourner aupres de Besançon ou par aventure se retirer au demousren au Comté. » Dans la journée, Berne présente aussi ses excuses à l'ambassadeur de France, Morelet du Museau¹, tout en l'assurant que l'impossible sera fait pour arrêter « ces prigans et larrons ».

Le lendemain, 22 mai, à deux heures de l'après-midi, on apprend, avec joie sans doute, à Berne, l'arrestation de Bauldet et de ses acolytes à Pontarlier. Deux ambassadeurs, l'avoyer Jean-Jacques de Wattewyl et le conseiller Claude May, sont désignés pour se rendre à Dôle ; de plus, on recommande aux autorités et au parlement de cette ville « de retenir et garder... seurement et estoictement » les prisonniers et leurs bagages. Morelet du Museau, de son côté, est informé par Berne de l'heureuse nouvelle.

Le 23 mai, Berne, qui considère vraiment l'affaire comme sérieuse, écrit de nouveau à Dôle et à l'ambassadeur de France et affirme solennellement son intention de recouvrer les brigands et de les faire juger. A cet effet, les nobles représentants de LL. EE.

¹ Voir ROTT, *op. cit.*, t. I, p. 564-565.

prennent le chemin de la Franche-Comté. Quant aux autorités de Pontarlier, elles sont remerciées de ce qu'elles ont fait et averties de la venue des ambassadeurs venant « vous proposer et disre quelque chose de nostre part, vous sur ce priant leur adjouster foy comme à noz mesmes ».

Pendant ce temps, deux autres envoyés bernois sont déjà en Franche-Comté, ce sont les baillis d'Yverdon et de Romainmôtier : Jost de Diesbach et Pierre de Graffenried. Arrivés le 24 sans doute, à Dôle, ils participent le 25 mai à huit heures du matin, dans la maison des frères « Poutier, marchanz et hostelliers publiques », à une réunion où sont présentes les principales personnalités de Dôle et de Pontarlier ainsi que le poste de Moudon Chautran. Après que « le venerable Nycolas Saulget de Pontarlier et prevost pour sa dicte Majesté audict lieu », a exposé ce qui s'est passé à Pontarlier le 21 mai et comment les prisonniers et les biens précédemment inventoriés ont été amenés à Dôle, « selon icelle inventaire », il delivre et rend « lesd. meubles en presence des dessusdicts assemblez ».

Ensuite, les seigneurs de Montfort, chevalier et Leveaul, « docteur es drois, conseillier en la court de Parlement a Dole », se rendent au château auprès des prisonniers pour savoir s'ils possèdent encore d'autres objets que ceux mentionnés dans l'inventaire. Bauldet et ses amis affirment n'avoir encore en leur possession que « 7 petites clefz servans ausd. bougettes et unz cachet d'argent enchassé en oz blanc ». Les deux personnalités étant de retour avec ces objets, l'on procède au contrôle des biens amenés de Pontarlier pour voir s'ils correspondent bien à ce qu'en dit l'inventaire. Si certaines bougettes pèsent davantage parce qu'elles ont été mouillées par la pluie du jour précédent, d'autres se révèlent plus légères et Jehan Chautran déclare avoir dû y prendre une certaine somme pour payer les compagnons escortant Bauldet et consorts de Pontarlier à Dôle. La séance se termine par la remise solennelle de tous ces biens entre les mains de Constance de Maranches, maire de Dôle.

Le même jour, de ce côté-ci du Jura, à Morges, la malheureuse épouse de Bauldet adresse à son mari une lettre pleine d'affection et qui est un véritable cri d'angoisse.

Le 30 mai, ayant reçu de Dôle l'inventaire des biens récupérés, les Bernois se hâtent de le transmettre à Bertauld, qui est

encore à Lausanne, le priant de le renvoyer (car il n'en existe pas de double) et d'indiquer ce qui manque.

Le lendemain déjà, Bertauld accuse réception de cet envoi à Berne et affirme qu'il y a une perte de 500 écus environ ; de plus, une montre, un rubis, un diamant, une turquoise, ainsi qu'un bonnet avec une médaille, une casaque et des chausses, n'ont pas été retrouvés. La liste de ces objets (dont nous avons cité les plus importants) et des sommes manquantes est adressée par Bertauld aux ambassadeurs bernois à Dôle.

En effet, J.-J. de Wattewyl et Claude May sont dans cette ville où, le 1^{er} juin, ils reçoivent, en présence de Claude de Montfort et de Quantin Leveaul, et des mains de Constance de Maranches, les biens séquestrés à Pontarlier. C'est peut-être en cette même journée que le Parlement remet entre les mains des Bernois Bauldet et ses amis. De toute manière, le 3 juin, les prisonniers, ayant repris le chemin de la Suisse, sont de nouveau à Pontarlier et Bauldet écrit alors de cette ville une lettre à sa femme, où il dit que « ceulx de la Contet sont ravysés craindant avoir la ghuerre nous ont remys a messieurs de Berne », et où l'on sent qu'il n'a plus guère d'illusions sur le sort qui l'attend ; tout au plus, espère-t-il que son frère et son beau-frère pourront s'en sortir.

Une lettre adressée le 4 juin par Berne à Bertauld annonce pour le lendemain l'arrivée des prisonniers dans la ville des bords de l'Aar, où ils seront placés « en prison estoict et obscur ». Ayant tenté de revoir son mari qu'on amenait à Berne, la brave femme de Bauldet, Francheisse du Miroir, est allée sur une haquenée jusqu'à Donneloye, mais là le cœur lui est failli et elle n'a pu continuer.

Le drame approche de son dénouement et la justice bernoise va dès lors entrer en action.

Le 8 juin, les autorités restituent à Bertauld son bien ou, du moins, ce qu'il en reste ; en fait, il ne semble pas que proportionnellement les pertes aient été très graves. Pourtant, tout au long des interrogatoires qui vont commencer dès le lendemain, 9 juin, il sera question d'un certain nombre d'écus et de testons disparus ainsi que de bijoux, voire de vêtements ou de bourses non retrouvés à Pontarlier.

Dans tous ces interrogatoires, Bauldet et Bastien d'Aubonne, soumis à la torture (examinés à la corde et torturés, dit une

lettre de Berne à Bertauld), se montrent constants dans leurs déclarations et ne nient pas du tout les faits qui leur sont reprochés ; nous verrons tout à l'heure du reste les motifs qui les ont incités à commettre ce coup de force. Le 11 juin, le frère et le beau-frère de Jehan Bauldet sont à leur tour interrogés au sujet des objets manquants, de leur rôle dans l'affaire et de leur conduite vis-à-vis du postillon conduisant les Français. Ils affirment hautement n'avoir rien su de l'agression qu'au moment où elle a eu lieu, Jehan Bauldet leur ayant toujours caché ses intentions réelles. A la suite de ces déclarations, Berne écrira le 17 juin une lettre à Bertauld, qui accusait formellement les jeunes gens, afin qu'il vienne à Berne et puisse être confronté avec eux. Nous ne savons pas si Bertauld se rendit alors à Berne, mais, de toute manière, il n'est pas présent à l'interrogatoire auquel les prisonniers sont de nouveau soumis le 19 juin.

Enfin, le 26 juin, la sentence est prononcée et libellée ainsi dans le *Ratsmanual* : « Die Compagnie so den französischen Treasurer im Jurten beroubert hutt für recht gestellt. Bastian d'Aulbonne und der Fleming mit dem Schwärt us Gnaden gricht ; der ein Jungling mit Ruten Ussgschwungen, der ander Landsverwysten ; wie das alles in des grichtenschrybers Hanss von Ruti Manual wytergeschrieben. »¹

Comme on le voit, les deux principaux accusés payaient de leur vie leur tentative de s'emparer des biens et des papiers transportés sur le territoire de LL. EE. par le trésorier du roi de France. Berne, qui tenait à son honneur et à la sécurité de ses routes, ne pouvait dans ces circonstances qu'agir avec la plus grande rigueur. Quant aux jeunes gens, ils sauvaient leur peau, vu leur participation très minime à l'affaire. Le lendemain du jugement, l'ambassadeur de France, dont la joie devait être grande, demanda aux autorités de Berne un double de l'inventaire et un autre des déclarations des condamnés², ce qui lui fut accordé. Ainsi se terminait cette pénible affaire dans laquelle les Bernois avaient montré zèle et fermeté, ce qui leur valut

¹ A.E.B., *Ratsmanual der Stadt Bern*, n° 285, p. 125. Ce manual de Hanss von Ruti est aujourd'hui perdu. Nous ignorons aussi où et quand la sentence fut exécutée.

² *Ibidem*, p. 130-131.

l'honneur d'une lettre de remerciement signée de la main de François I^{er} et datée de Villers-Cotterets le 13 juin 1543.

Il reste maintenant à voir pour quels motifs Bauldet « agrédit » le trésorier français et quelle fut la genèse de toute l'affaire ; de plus, il sera intéressant de dire quelques mots du caractère et de la personnalité de ce Jehan Bauldet.

Les raisons de l'agression

Bauldet est-il un brigand de grands chemins, comme l'ont cru la plupart des historiens ? Nous ne le pensons pas¹ ; il est bien plutôt un agent impérial. Ses déclarations lors de son procès, ainsi que le contenu des lettres qu'il adresse à sa femme nous le prouvent d'une manière irréfutable, à notre avis. De plus, le passeport que lui avait donné la reine douairière Marie nous a été conservé². Enfin, il faut remarquer que Berne le condamna à être décapité par l'épée et non pendu comme un larron ou roué comme un brigand.

Comment Bauldet fut-il amené à devenir agent de Charles-Quint et comment entraîna-t-il dans cette affaire Bastien d'Aubonne ? La réponse à ces questions nous est donnée par les déclarations mêmes de l'accusé lors de son procès à Berne.

Ayant quitté en 1540 Mons pour cause de religion (il ne s'entendait pas avec les moines, nous dit son frère), Bauldet voulut se rendre à Genève ; mais, passant à Morges, il y fit la connaissance du pasteur du lieu, Jacques Le Coq ou Gallus, qui

¹ Il faut mentionner ici le fait suivant : LL. EE. de Berne avaient entendu dire que Jehan Bauldet avait une fois « agredi certains marchants » de Genève « au boys de Nyons ». Ils s'adressèrent à ce sujet au Conseil de Genève et spécialement à « l'ancien secretaire Roseaz » qui « doybta avoyer notice » de l'affaire (A.E.G., P.H. n° 1315, lettre du 14 juin 1543). Le 18 juin, ayant reçu cette lettre, le Conseil de Genève décide de faire examiner et déposer ceux qui peuvent fournir des renseignements sur cette affaire et, le lendemain, il envoie « les informations prises contre le Flamen de l'agression qu'il fist a troys de Geneve dans le boys de Nyon » (A.E.G., R.C. 37, f° 131 v° et 133 v°). Malheureusement cette lettre a disparu et nous en ignorons le contenu. Concluait-elle à la culpabilité de Bauldet dans cette seconde affaire, qui est fort obscure et à laquelle Bauldet ne fait jamais allusion ?

² Ce passeport est fait au nom de Jehan Bauldet dit de Noyers et est daté de Bruxelles le huitième jour de mars 1542. La différence d'année s'explique du fait que dans les Pays-Bas espagnols l'année commençait alors à Pâques. Ce n'est qu'en 1575 qu'on y fera débuter l'année le 1^{er} janvier.

se trouvait être un compatriote¹. Il décida donc de se fixer dans cette ville. En 1542, comme nous l'avons dit, il était retourné en Belgique pour y chercher sa femme et, au Carême de 1543, il y alla de nouveau, cette fois accompagné du prédicant de Massongy, Antoine Fromment, dont on connaît bien la vie fort mouvementée².

Arrivés à Bruxelles, ils y furent arrêtés par le prévôt du lieu comme espions, puis conduits ensuite à Gand à la cour de la reine Marie, où ils restèrent quatre à cinq heures. Bauldet fut alors conduit vers la reine qui, apprenant qu'il habitait Morges, lui révéla que « le paquet du Turc et l'argent envoyé par le roi de France au duc de Clèves (alors en guerre avec Charles-Quint) pouvaient y passer à toute heure » et elle lui demanda d'en attaquer le porteur, « a moins qu'il ne fût un Confédéré³ ». Bauldet semble s'être laissé très facilement persuader d'accomplir cette mission et il ne paraît pas avoir été victime d'un chantage car, dans les deux lettres qu'il adresse à sa femme, jamais il ne se plaint d'avoir été contraint de faire cette besogne ; mais, bien au contraire, il fait preuve d'un attachement total et constant à son empereur, à la reine Marie et aux chevaliers de la Toison d'or. A Gand donc, la reine lui promit ensuite une pension de 500 couronnes et lui remit un sauf-conduit ainsi que des lettres d'introduction auprès de généraux et d'hommes politiques influents. Elle voulut ensuite lui donner un compagnon, mais Bauldet refusa, lui disant qu'il connaissait un gentilhomme qui serait très disposé à servir l'empereur. Ce gentilhomme n'était autre que Bastien d'Aubonne. De retour au pays à Pâques, Bauldet le contacta et lui expliqua toute l'affaire en lui présentant la lettre de créance que la reine lui avait donnée à cet effet en lui promettant une pension de 500 couronnes. Selon ses propres aveux, Bastien d'Aubonne refusa d'abord, puis se laissa convaincre, précisant, tout comme Bauldet, qu'il n'avait l'intention

¹ Dans sa déposition à Berne, Bauldet appelle le prédicant de Morges *sinen landsman*, et, dans une lettre à sa femme, son « bon amis et frere natif tout d'ung pays ». On peut en conclure que Gallus ou Le Coq était un Belge et non un Parisien, comme le dit VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, t. I, p. 190. Sur ce pasteur, voir E. KÜPFER, *Morges dans le passé*, t. II, p. 16 et HERMIN-JARD, *op. cit.*, t. VI, p. 104, note 128.

² La première femme de Fromment, Marie Dentière ou d'Ennetières, venait de Tournay.

³ Traduit de l'original allemand.

ni de tuer quelqu'un ni de s'emparer de l'argent pour son compte, mais que leur but était d'apporter à l'empereur l'argent qu'ils prendraient et surtout la lettre du Turc, s'ils pouvaient s'en saisir. C'est peut-être bien cette horreur suscitée par l'alliance franco-turque qui poussa Bastien à entrer dans cette affaire.

Bauldet et ses complices étant des agents impériaux, l'on comprend fort bien pourquoi ils s'enfuirent en Franche-Comté, alors terre impériale, où ils pensaient jouir de l'impunité. Dans ces conditions, l'on peut quelque peu s'étonner que le parlement de Dôle ait accordé aux Bernois l'extradition de Bauldet et de ses amis. Bauldet en fut le premier surpris et cria à la trahison : « Ceulx de la Conté nous font grant tort graingnant avoir la ghuerre », écrit-il le 3 juin à sa femme. Dans la même lettre, il dit encore : « Nous ont remys a MM. de Berne contre toutes les droix de l'empereur et n'ont vollu attendre que la reine ay escript. » Dans la lettre suivante, en date du 8 juin, Bauldet affirme encore que « ceulx de la Conté » les ont trahis par crainte de la guerre et que leur rôle est identique à celui de Ponce Pilate.

N'étant pas historien du droit, je ne puis dire dans quelle mesure la reddition des prisonniers a été normale, surtout dans notre cas où il s'agissait d'agents impériaux. De toute manière, il semble bien que Berne ait exercé une forte pression sur les autorités de la Franche-Comté ; qu'on songe par exemple à cette phrase lourde de sous-entendus : « Vous prians tres affectueusement les (nos ambassadeurs) ouyr benignement et ce que, de nostre part, vous disront comme a nous mesmes croire et leur donné response tieulle que desirrons, cella serviraz non seulement a nostre honneur ains aussy a vostre grand prouffit et tranquillité. » D'autre part, il est possible que l'attachement sans doute connu de Bauldet à la foi réformée ait quelque peu affaibli le zèle des autorités catholiques de la Franche-Comté à son égard¹.

Portrait moral de Jehan Bauldet

Il nous reste, en terminant, à esquisser le portrait moral de Jehan Bauldet tel qu'il ressort des lettres qu'il adressa à sa femme et des déclarations qu'il fit lors de son procès.

¹ On peut aussi se demander si Bauldet ne s'était pas trompé de porteur en attaquant J. Bertaud qui ne semble pas avoir transporté d'argent pour le duc de Clèves ni le mystérieux « paquet du Turc » ; il n'en est, en tout cas, nullement question dans les nombreux inventaires qui nous sont parvenus.

Comme nous l'avons dit, il est d'une fidélité à toute épreuve vis-à-vis de son empereur, qu'il appelle « son bon prince naturel ». Il trouve normal de « servir son prince » même au péril de sa vie, d'aventurer sa vie comme il l'a fait, quand « tant de grant maistre ont aventurés leur vie pour l'empereur ». Jamais il n'accuse ni la reine Marie ni Charles-Quint de l'avoir abandonné, la faute en incombe aux « Bourguignons » non à eux.

Son attachement à l'empereur se double quelquefois d'une certaine exaltation, voire d'une certaine naïveté, ainsi quand il écrit à sa femme : « Se que j'ay faict, l'ay faict par le commandement de la royne et de tous les chevalier de l'ordre et de Mons. le duc d'Arescot¹ et en aray a jamais honneur et ne craindés retourner pour cela car vous serez la myet venue que ne fut jamais » ; et dans une autre lettre : « Prenés le tout de bonne part, dit-il, car nous arons et tous noz parens a jamais grant honneur de ce que avons faict. » Quant aux Suisses qui vont le condamner, il pourrait bien leur arriver malheur, selon lui : « Car je scay bien que, si on nous faict mal que on nous faict tort et que les Bourguignonz en aront a souffrir et que ce d'ichy a dyx ans, s'il va point de Suisse en Flandres que on les prendra pour contremarcq dont leisse la venganche a Dieu. »

A Dieu ! En effet, Bauldet est un croyant et même un protestant convaincu. Il recommande à sa femme de tout remettre entre les mains de Dieu et lui demande instamment de garder la foi réformée : « Vous priant aussi que demorés toujours bonne a l'evangille, comme vous ay enseignyet et que ne changiés pour choses que veés. »

Dans ses lettres et même lors de son procès, il parle de son amitié pour maistre Jacques, qui n'est autre que le prédicant de Morges, Jacques Gallus, un de ses compatriotes ; il est lié aussi avec un autre pasteur, Antoine Fromment, qu'il voudrait ne pas voir impliquer dans l'affaire, bien qu'ils soient allés ensemble en Belgique. Ses amitiés sont nombreuses, que ce soit à Morges, où il prie sa femme de saluer de nombreuses personnes, en commençant, chose assez touchante, par ses deux servantes, « la

¹ Philippe de Croy (1496-1549), premier duc d'Aarschot, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or est grand bailli de Hainaut dès 1531, puis, en 1543, capitaine général de l'armée de Charles-Quint pour résister aux Français et aux Gueldrois qui avaient envahi les Pays-Bas (*Bibliographie nationale belge*, Bruxelles 1872, t. III, p. 538 et ss.).

Jeanne et la Glaude », que ce soit dans son pays natal où nombreux doivent être ses amis, car il demande à sa femme d'en saluer une grande quantité dont il donne les noms, que ce soit dans d'autres villes, à Metz ou à Thionville par exemple, où sa femme pourra trouver de l'appui auprès d'amis fidèles.

Si l'amitié semble avoir été une chose importante pour Bauldet, il est clair pourtant que « sa tres chier et leal femme » tenait dans son cœur et dans sa vie une place immense ainsi que leur petite Franchoisse. Sa vie, il l'abandonne volontiers à l'empereur et pourtant l'on sent chez lui un regret de quitter ce monde et de laisser sa femme seule et désemparée. Sa grande préoccupation, en ses derniers jours, est de la réconforter et de lui indiquer des personnes sûres qui lui permettront de regagner sans encombre la Belgique. Dans sa lettre du 3 juin, il lui dit combien son chagrin l'afflige : « Ne vous seroye que rescripvre synon que ay plus de dolleur ce vous vous desconfortez que pour moy, car de moy, c'est pour l'empereur. » L'affection qu'il montre à son jeune frère et à son beau-frère est aussi évidente et il fera tout pour qu'ils soient acquittés.

Patriote quelque peu exalté, chrétien convaincu, gentil compagnon, bon mari et père, tel nous apparaît Bauldet qui, on le voit, n'a rien du brigand professionnel comme se l'imaginaient sans doute la plupart des historiens qui ont touché quelques mots de cette affaire. Pourtant, Berne ne pouvait que le poursuivre et le condamner au nom de la neutralité de son territoire et pour garantir la sécurité de ses chemins. Néanmoins, je puis le croire, les autorités bernoises se rendaient bien compte qu'elles avaient affaire là à un honnête homme que son patriotisme avait quelque peu égaré, et que ses agissements constituaient non un acte de véritable brigandage mais bien plutôt un épisode, modeste certes, mais un épisode tout de même de la grande et terrible lutte que se livraient pour l'hégémonie en Europe occidentale Charles-Quint et François I^{er}.

MAURICE BOSSARD.